



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 14 septembre 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. La séance débute par un moment de silence.

04-09-119

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-120

3.- **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES DU 23 JUILLET ET DU 10 AOÛT 2004**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 23 juillet 2004 et celui de l'assemblée régulière tenue le 10 août 2004 soient et sont acceptés tels que rédigés tout en modifiant dans ce dernier procès-verbal l'appellation « assemblée publique de consultation » apparaissant à la neuvième ligne de la période de questions des conseillers par « soirée d'information ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-121

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AOÛT 2004**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'août 2004 s'élevant à 251,833.18\$ et la liste des comptes à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 54,813.08\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-122

5.- **DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉTABLISSANT LES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 04-363**

La tenue du registre relatif au règlement d'emprunt numéro 04-363 décrétant un emprunt de 195,123\$ dans le but d'autoriser le Conseil à procéder aux travaux visant l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Chapais (phase 4) a eu lieu le 27 août 2004. Le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire est de 1,285. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 139.

À la fin de la période de la tenue du registre relatif au règlement no 04-363, soit à dix-neuf heures le 27 août 2004, aucune personne avait signé le registre. Le règlement numéro 04-363 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

04-09-123

6.- **RÉSOLUTION – PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSTALLATION D'UNE FOURNAISE AU CLUB DE CURLING OPÉMISKA**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling Opémiska doit procéder au remplacement de la fournaise ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du curling est la propriété de Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Curling Opémiska est disposé à défrayer 50% du coût de remplacement de cette fournaise et du coût de mise en route;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accepte de participer au coût de remplacement de la fournaise de l'immeuble abritant le curling et accepte de réserver des crédits budgétaires de 2,138.60\$ pour l'installation de la nouvelle fournaise et de 375.00\$ pour le nettoyage de conduits de ventilation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-124

7.- **RÉSOLUTION – VENTE DE GRÉ À GRÉ – IMMEUBLE SITUÉ AU 12 5^E RUE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 12 5^e rue Chapais a fait l'objet d'une vente pour non-paiement des taxes en date du 12 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QU'aucune offre n'a été déposée à l'égard de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais en est devenue adjudicataire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a connu une détérioration telle que l'évaluateur municipal a dû ajuster la valeur foncière à 2,900.00\$ (bâtiment et terrain);

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble génère aussi des dépenses d'assurances et de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit aliéner un immeuble à titre onéreux sous peine de nullité;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité est libre de choisir le mode d'adjudication qui lui convient;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais autorise un contrat de location à l'attention de M. Dominique Bouchard, lequel établit à 100.00\$ par mois le coût de la location pour la période de septembre à décembre 2004 et lequel contrat est assorti d'une option d'achat de 2,600.00\$ pouvant être exercée le 12 janvier 2005.

QUE M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier soient et sont autorisés à signer les documents et contrats correspondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-125

8.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES FONDS OCTROYÉS AUX ACTIVITÉS DU CLD**

CONSIDÉRANT QUE l'article 89 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la recherche (2003, chapitre 29) permet au ministère de conclure avec une municipalité régionale de comté une entente concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales du territoire de la Baie-James ne sont pas desservies par une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Ministre déléguée au développement régional et au tourisme, Mme Nathalie Normandeau, désire signer une entente avec l'ensemble des villes du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un organisme unique pour agir à titre de gestionnaire des fonds octroyés aux activités du CLD;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

DE MANDATER la Municipalité de la Baie-James à agir à titre de gestionnaire des fonds octroyés aux activités du CLD;

DE DÉSIGNER M. Jacques Bérubé, maire, pour représenter la Ville de Chapais pour l'application de la présente entente;

DE DÉSIGNER M. Jacques Bérubé, maire, pour signer tous documents requis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-09-126

9.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – ENTENTE SUR L'ÉQUITÉ FISCALE, LA FOURNITURE DE SERVICES SUR LA PROTECTION INCENDIE, LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LE SECTEUR DE L'AIRE D'INFLUENCE DE CHIBOUGAMAU – AIRE 5**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais donne des services de protection incendie ainsi que des services de cueillette et de disposition des ordures ménagères à divers citoyens de la Municipalité de la Baie-James faisant partie de l'aire d'influence de Chibougamau (aire 5) et ce, depuis juin 1995;

CONSIDÉRANT QUE cette aire d'influence a fait l'objet d'une demande de la Municipalité de la Baie-James auprès de la Ville de Chibougamau afin de permettre à cette dernière de donner divers services à savoir les services de protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures et autres services subsidiaires (loisirs et culture, protection publique excluant la police et autres);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a refusé de dispenser les services de base aux citoyens de cette aire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est disposée à continuer de dispenser les services requis aux citoyens de cette zone et à étendre le rayon d'action jusqu'aux limites définies à l'entente à savoir Ressources Meston;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

D'ENTÉRINER le projet d'entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures entre la Municipalité de la Baie-James et la Ville de Chapais pour l'aire d'influence no 5 – secteur Chibougamau au montant de soixante et un mille cent trente cinq dollars (61,135\$);

DE PRÉCISER à la Municipalité de la Baie-James que la protection incendie accordée à l'aéroport Chibougamau-Chapais ne comprend que la protection des bâtiments et non l'intervention face à un crash d'avion ou à toute autre menace;

D'AUTORISER le maire et le directeur-général à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-127

10.- **RÉSOLUTION – ENTENTE AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS – RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'aréna municipal ont débuté récemment;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le restaurant de l'aréna soit en opération pour dispenser des services de restauration lors d'activités régulières et lors de tournois;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Chapais a opéré durant la saison 2003-2004 le restaurant de l'aréna et que leurs services ont été appréciés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais accorde à la Corporation des loisirs de Chapais le contrat de location du restaurant de l'aréna pour la période du 1 octobre 2004 au 30 avril 2005 sur la base d'un coût mensuel de 100.00\$ auquel s'ajoute en fin de période 10% des profits nets générés par l'organisme
ADFOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-128

11.- RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT D'ASPHALTAGE DES RUES (2004)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation lancé par le directeur-général en date du 22 août 2004 pour la réalisation du contrat d'asphaltage;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur-général en date du 30 août 2004;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>travaux</u>	<u>prix</u>
Lachance asphalte inc. 1987	réparation	225.00\$/t.m.
Lachance asphalte inc. 1987	pavage	215.00\$/t.m.
Dufresne asphalte inc.	réparation	210.00\$/t.m.
Dufresne asphalte inc.	pavage	190.00\$ /t.m.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat d'asphaltage (2004) à l'entreprise Dufresne asphalte inc. pour le prix de 190.00\$ la tonne métrique en ce qui a trait au nouveau pavage et à 210.00\$ la tonne métrique en ce qui a trait aux réparations d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-129

12.- RÉSOLUTION – AUTORISATION APPEL D'OFFRES – PROJET D'ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE USAGÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais possède une souffleuse à neige de marque Sicard 1967 qui subit des bris de plus en plus fréquents en plus des difficultés opérationnelles de par sa configuration actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de moderniser cette machinerie affectée aux opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur-général, à lancer un appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'une souffleuse à neige usagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

04-09-130

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

13.- RÉSOLUTION – REJET DES SOUMISSIONS – PROJET D’ACQUISITION D’UN BÂTIMENT DESTINÉ AUX OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été lancé en date du 26 avril 2004 afin d’acquérir un bâtiment de services pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur-général en date du 13 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission déposée fut celle de l’entreprise « Les immeubles Blacksmith » à l’égard de ses immeubles du 57,59,63 et 67 1^{ère} avenue Chapais;

CONSIDÉRANT QUE sur l’un de ces terrains reposent des équipements pétroliers dont on ne connaît pas l’état ni le niveau de contamination, s’il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a approché le Ministère de l’Environnement du Québec afin d’évaluer la nature et l’étendue de cette probable contamination;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l’Environnement a produit un rapport d’inspection daté du 13 juin 2002 faisant état de la présence de taches d’hydrocarbures à certains endroits sur le site de l’entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l’Environnement a produit un autre rapport d’inspection daté du 19 août 2004 indiquant une odeur d’hydrocarbures à l’emplacement du réservoir souterrain;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l’Environnement n’a pas encore statué sur les mesures correctives à prendre ni ne possède de données précises sur l’étendue de cette probable contamination;

CONSIDÉRANT QU’il y a un risque que cette contamination migre vers les terrains contigus sur lesquels les bâtiments sont érigés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais rejette la soumission déposée par « Les immeubles Blacksmith » pour l’acquisition de bâtiments de services destinés au département des travaux publics.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Présentation et description du logo des fêtes du 50^e anniversaire de Chapais

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande si l’on a procédé à l’engagement d’un directeur-général et d’une secrétaire pour les fêtes du 50^e anniversaire. Elle demande si les négociations avec les cadres ont progressé. Elle demande ce qui se passe avec le projet de SNC Tech et le projet de skate parc. Elle déplore l’absence de la Ville de Chapais pour l’activité « portes ouvertes » du Carrefour jeunesse Emploi de Chapais. Elle demande si un enregistrement vidéo de la soirée d’information portant le projet porcine a été remis au Ministère de l’Environnement. Elle demande des précisions sur le contrat accordé à l’entreprise Unibec. Et elle tient à préciser qu’elle pose des questions lors des caucuses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

M. le conseiller Pascal Dion signale que la négociation avec les cadres municipaux progresse normalement.

M. le conseiller Christian Breton invite la population à fréquenter l'aréna. Il ajoute que plusieurs aires de circulation ont été repeintes. Il incite les parents à effectuer de la surveillance puisque des enfants ont été surpris en train de lancer des pierres sur des équipements municipaux.

M. le conseiller Gilles Gamache signale qu'une entente est survenue avec le directeur du service de protection incendie quant à ses conditions de travail. Il demande à nouveau à la population de contacter la Sûreté du Québec en composant le 310-4141.

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées sur le dossier du centre de conditionnement.

Présentation d'un nouvel organisme à savoir le Mouvement collectif pour la sauvegarde et l'observation des écosystèmes du nord du Québec. L'invitation est lancée à tous pour y adhérer.

Information demandée à savoir si l'on a un agent de développement qualifié pour accompagner les promoteurs dans leurs démarches entrepreneuriales.

Dépôt de résolutions adoptées par les communautés autochtones manifestant leur opposition au projet porcin.


Demande d'informations sur l'agrandissement du site d'enfouissement et sur l'absence de recyclage.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.



Jacques Bérubé
Maire



Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 30 septembre 2004 à 18h00 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare l'assemblée dûment convoquée et ouverte.

04-09-138

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-139

3.- **RÉSOLUTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NO 04-363**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'article 13 du règlement d'emprunt no 04-363 soit et est modifié
comme suit :

Article 13 – Imposition

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera imposé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-140

4.- **PAIEMENT – CONSTRUCTION UNIBEC INC. – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MULTISERVICES**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture no 8206 émise par l'entreprise « Construction Unibec inc. » en date du 3 septembre 2004 au montant de 21,734.00\$ plus taxes pour les travaux de réfection de la toiture du Centre multiservices de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-141

5.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT – DUFRESNE ASPHALTE –PROJET D'ASPHALTAGE DES RUES (2004)**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture no 5167 émise par l'entreprise « Dufresne asphalte » en date du 14 septembre 2004 au montant de 38,351.50\$ plus taxes pour les travaux de réfection d'asphalte réalisés sur le territoire de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-142

6. **RÉSOLUTION – MODIFICATION – RÉSOLUTION 04-07-108**

CONSIDÉRANT QUE dans le processus de la vente de l'immeuble située au 55 1^{ère} avenue Chapais, le soumissionnaire était « 9129-3852 Québec inc. »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais modifie la résolution 04-07-108 aux fins de remplacer le premier paragraphe suivant l'identification du proposeur et de l'appuyeur par le suivant :

« Que la Ville de Chapais octroie le contrat de vente de l'immeuble du 55 1^{ère} avenue Chapais à l'entreprise « 9129-3852 Québec inc. » pour la somme de 30,000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-143

7.- **RÉSOLUTION –ADJUDICATION – CONTRAT D'ASPHALTAGE DU PARC RÉCRÉATIF DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation lancé pour la réalisation du contrat d'asphaltage du parc récréatif;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix</u>
Dufresne asphalte	21,890.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission est substantiellement conforme aux exigences du devis de soumission;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat d'asphaltage du parc récréatif à l'entreprise Dufresne asphalte inc. pour le prix de 21,890.00\$ plus taxes.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-144

8.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DU PARC RÉCRÉATIF DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation lancé pour la réalisation du contrat d'aménagement du parc récréatif;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix</u>
Construction Boudreau & fils inc.	30,844.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission est substantiellement conforme aux exigences du devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat d'aménagement du parc récréatif de Chapais à l'entreprise Construction Boudreau & fils inc. pour le prix de 30,844.00\$ plus taxes;

QUE, compte tenu de la période tardive de réalisation du contrat, la somme payable pour la terre arabe et l'engazonnement soit et est retenue jusqu'au printemps 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-09-145

9.- **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé pour la réalisation du contrat d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Chapais;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>prix</u>
Les Équipements J.V.C. inc.	148,388.91\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission est substantiellement conforme aux exigences du devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Chapais à l'entreprise Les Équipements J.V.C. inc. pour le prix de 148,388.91\$ plus taxes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE ce contrat soit effectif à compter de la réception de l'approbation finale du Ministère des affaires municipales, du Sport et du Loisir relativement au règlement d'emprunt no 04-363.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

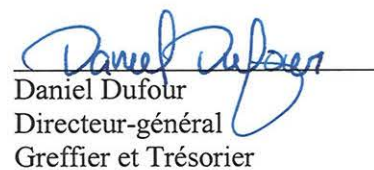
QUESTIONS DU PUBLIC

Nil

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Lachance appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier